

# Journée des communes vaudoises et Assemblée générale de l'UCV

## Un événement rassembleur

L'UCV a été créée en 1909 et la Journée des communes vaudoises existe depuis le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui inscrite au patrimoine immatériel vaudois, la Journée des communes vaudoises est reconnue comme une tradition vivante.

Chaque année, une (ou plusieurs) commune membre de l'UCV organise cette journée dont l'objectif est de rassembler élu·es et employé·es des administrations communales vaudoises, pour un moment d'échanges et de convivialité.

L'événement comporte deux volets : la partie statutaire (l'assemblée générale des délégués) autour de laquelle s'articule une partie festive (la Journée des communes vaudoises). La journée se poursuit généralement par une fête ouverte au public.

## La Journée des communes vaudoises en bref

La manifestation se tient sur une journée, traditionnellement un samedi de juin. Le matin, des visites récréatives organisées par la ou les communes hôtes permettent à une partie du public de découvrir les spécificités locales.

Un accueil café croissant et un apéritif sont servis par les Paysannes vaudoises puis un grand repas, géré par une équipe de professionnel·les de la restauration, réunit près de 1600 invité·es.

En fin d'après-midi, les infrastructures sont ouvertes au grand public et une fête organisée par les sociétés locales et les jeunes peut avoir lieu.

## L'assemblée générale des délégués

L'assemblée générale de l'UCV a lieu pendant la Journée des communes vaudoises, le matin, en parallèle aux visites récréatives proposées aux personnes qui n'y participent pas.

Cette assemblée statutaire est présidée par le Comité de l'UCV et réunit les délégués des communes. Elle accueille également sur invitation les interlocuteurs privilégiés de l'association, issus du monde politique mais aussi économique, parmi lesquels le Conseil d'Etat, et est ouverte à la presse. Elle rassemble environ 600 personnes.

L'assemblée générale se déroule en trois temps forts : la partie statutaire, le message du Conseil d'Etat et le discours d'un·e orateur·trice. Les délégué·es présent·es ont également la possibilité d'y prendre la parole.

## Infos pratiques

**Quand ?** Un samedi de juin.

**Où ?** Dans une commune vaudoise.

**Comment ?** Organisation par une ou plusieurs commune(s) avec le soutien des sociétés locales et des jeunes.

**Combien ?** Journée payante, sur invitation et inscription pour la première partie.

**Mobilité ?** L'utilisation des transports publics est favorisée pour les invité·es grâce à une carte journalière.

**Contact ?** Pour plus d'informations sur la Journée des communes vaudoises et l'assemblée générale de l'UCV, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat général de l'UCV au 021 557 81 30 ou via [ucv@ucv.ch](mailto:ucv@ucv.ch)